

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

Le dix sept mars deux mil quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 11 mars 2014

Présents : Messieurs et Mesdames : Boutin Jean-Pierre, Machet Annette, Raymond Valette, Biraud Alain, Lepasant Albert, Poitevin René, Laurent Labrousse, Nicolas Cluseau, Michel Perrain, Meunier Magaly, Emmanuelle Quintard, Airault Stéphanie, Guillaud Hervé, Béatrice Mougou

Absents excusés :

Absents : SILLARD Virginie

Secrétaire de séance : Hervé Guillaud

La séance étant déclarée ouverte, le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Il donne ensuite l'ordre du jour.

Compte de gestion de l'exercice 2013 : Commune – lotissement – Panneaux photovoltaïques

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 concernant les budgets de la commune, du lotissement et des panneaux photovoltaïques et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2013 de la commune

Sous la présidence de Madame Machet Annette, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2013 qui s'établit ainsi :

Résultat de la section de fonctionnement :

- En dépenses : 387 255.82 €
- en recettes : 555 727.47 €

Soit un excédent dégagé de 168 471.65 €

Résultat de la section d'investissement :

- En dépenses : 231 419.19 €
- en recettes : 348 265.15 €

Soit un excédent dégagé de 116 845.96 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013

Approbation du compte administratif 2013 du lotissement

Sous la présidence de Madame Machet Annette, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2013 qui s'établit ainsi :

Résultat de la section de fonctionnement :

- En dépenses : 136 846.37 €
- en recettes : 130 896.22 €

Soit un résultat dégagé de – 5950.15 €

Résultat de la section d'investissement :

- En dépenses : 122 390.20 €
- en recettes : 129 681.16 €

Soit un résultat dégagé de 7 290.96 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013

Affectation du résultat « budget lotissement »

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent d'investissement de 61 654.74 € au compte R 001

Approbation du compte administratif 2013 des panneaux photovoltaïques

Sous la présidence de Madame Machet Annette, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2013 qui s'établit ainsi :

Résultat de la section de fonctionnement :

- En dépenses : 1 148.66 € - en recettes : 5 000 €
Soit un résultat dégagé de 3 851.34 €

Résultat de la section d'investissement :

- En dépenses : 107 855.44 € - en recettes : 131 998.00 €
Soit un résultat dégagé de 24 142.56 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013

Vote du budget primitif 2014 de la commune

Il est proposé avec les taux votés par le conseil municipal

Fonctionnement dépenses : 606 485.65 €
Fonctionnement recettes : 606 485.65 €

Investissement dépenses : 456 293.83 €
Investissement recettes : 456 293.83 €

Le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2014 du lotissement

Fonctionnement dépenses : 154 446.94 €
Fonctionnement recettes : 154 446.94 €

Investissement dépenses : 166 600.94 €
Investissement recettes : 166 600.94 €

Le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2014 « panneaux photovoltaïques »

Fonctionnement dépenses : 12 087.34 €
Fonctionnement recettes : 12 087.34 €

Investissement dépenses : 43 345.67 €
Investissement recettes : 43 345.67 €

Le budget est voté à l'unanimité.

Aménagement du centre bourg – Travaux supplémentaires

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,
 VU le code des marchés publics,
 VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°2013/121-147*1 du 19 novembre 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'aménagement du centre bourg
 VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 8 novembre 2013
 Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2014 de la commune,
 Après en avoir délibéré, décide

- de conclure les avenants ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée.

Attributaire : entreprise CTPA COLAS de Chauray

Marché initial du 6 décembre 2013 - montant : 185 472.30 € HT

Avenant n° 1 du 24 février 2014 - montant : 16 571.10 € HT

Renforcement de la structure de chaussée : + 5 372.00 €

Moins-value sur espaces verts : - 3 892.80 €

Moins-value sur mobilier : - 900.00 €

TOTAL des travaux supplémentaires : + 579.20 €

Nouveau montant du marché : 243 174.12 € HT

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Maisons Blanches : vente terrain à Jean-Paul Cluseau

Lors de la vente des parcelles sur les Maisons-Blanches en 2012 à Monsieur Jean-Paul Cluseau, il avait été oublié une parcelle section B n° 929 pour une contenance de 570 M².

Après délibération, le conseil municipal décide de régulariser cet oubli, à la demande de Monsieur Cluseau et de lui vendre pour la somme de 0.15 €.

Il autorise le maire à signer l'acte de vente et les pièces afférentes au dossier.

Elections municipales des 23 et 30 mars 2014 : bureaux

	23 mars	30 mars
De 8 h à 13 h	BOUTIN Jean-Pierre BIRAUD Alain QUINTARD Emmanuelle MEUNIER Magaly	LEPESANT Albert PERRAIN Michel VALETTE Raymond
De 13 h à 18 h	MACHET Annette POITEVIN René MOUGON Béatrice	AIRAULT Stéphanie BOUTIN Jean-Pierre MEUNIER Magalie LABROUSSE Laurent

